



**COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA COHESION
SOCIALE ET L'INTEGRATION
CoCoSI**

PROCES-VERBAL N° 10 – 2021 / 2026

Séance du mercredi 2 octobre 2024

à 18h30 à la Maison de Quartier Jaman 8 à Clarens

ORDRE DU JOUR

Objet
1. Accueil des nouveaux·elles membres
2. Adoption du PV de la séance du 13 juin 2024
3. Activités de la Cellule « Accueil » et task force Riviera - Informations
4. Rapport 2023 du BCI Manuel mariage forcé pour les professionnels - Actualités / retour
5. Appel aux projets 2025 Affiche sensibilisation contre le racisme - Actualités / retour
6. Assises vaudoises de l'immigration 2024 - Actualités / retour
7. Divers et propositions individuelles - Echange sur le racisme systémique et racisme ordinaire
8. Calendrier 2024 Prochaine séance : - Mercredi 27 novembre 2024

Participant·e·s :

- M. Simon Smith, membre de droit, chef de service SFJ, préside la séance **(SS)**
- Mme Sarah Laroche-Neji, responsable de la région de la Riviera dans le domaine de l'intégration au Bureau Cantonal pour l'Intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) **(SLN)**
- M. Karim Boukhaf, membre de droit, répondant communal en matière d'intégration et de lutte contre le racisme **(KBO)**
- Mme Anne Saito, Conseillère communale, Les Verts **(AS)**
- Mme Anne-Claude Renard, représentante des aînés (55+) **(ACR)**
- Mme Danielle Grangier, représentante du milieu de la culture **(DG)**
- M. Ganes Thiyagaraja, représentant la communauté tamoule **(GT)**
- Mme Ann Fasnacht, représentante des milieux associatifs **(AF)**
- Mme Jeanne Montlouis Roulin, représentante la communauté antillaise **(JMR)**
- M. Mathias Ekah, conseil de la diaspora africaine de Suisse (CDAS), représentant la communauté africaine **(ME)**
- M. Vincent Haldi, Conseiller communal, Montreux Libre **(VH)**
- M. Fabien Willemin, Conseiller communal, Décroissance Alternatives **(FW)**
- Mme Stefania La Spada, Conseillère communale, Parti socialiste **(SLS)**
- M. Pablo Menzi, Conseiller communal, UDC **(PM)**
- Mme Sandrine Bernadette Ndongo, représentante d'une ONG montreuusienne **(SBN)**
- M. François Cardinaux, Conseiller communal, PLR Les Libéraux - Radicaux **(FC)**
- M. Julien Parisod, représentant du travail social de proximité **(JP)**

Excusé·e·s :

- Mme Jacqueline Pellet, présidente **(JPe)**
- Mme Célia Elison, conseillère sociales écoles-familles, représente les écoles de Montreux **(CE)** en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola **(SMC)**
- Mme Sandrine Monis Casasola, conseillère sociales écoles-familles, représente les écoles de Montreux **(SMC)** en alternance avec Mme Célia Elison **(CE)**
- Mme Irina Gote, représentante des milieux socio-éducatifs **(IG)**
- M. Alioune Diop, représentant la communauté sénégalaise **(AD)**

Invitée :

- Mme Titiana Amaudruz, adjointe à la déléguée cantonale à l'intégration **(TA)**

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

- BCI** : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- CCCI** : Chambre cantonale consultative des immigrés
- SFJ** : Social, familles et jeunesse
- MQJ8** : Maison de Quartier Jaman 8
- SACR** : Semaine d'actions contre le racisme
- BCE** : Bureau communal des Ecoles

<p>Cette brochure sur l'appel aux projets 2025 présente les conditions et modalités d'octroi de subventionnement en faveur de projets pour l'intégration des étrangers et/ou la prévention du racisme. Elle contient également des informations pratiques pour accompagner les porteurs et porteuses de projets dans leurs démarches, voir lien : Mashka BCI Appel à projet 2025 WEB planches.pdf (vd.ch)</p>	SLN
<p>En cas de nouveaux projets, les membres peuvent contacter directement Mme Laroche-Neji.</p>	SLN
<p>Affiche sensibilisation contre le racisme Actualités / retour</p>	
<p>Le BCI a plusieurs affiches de sensibilisation contre le racisme. Ces affiches sont disponibles sur le lien suivant : Situation de discrimination raciale, que faire ? État de Vaud (vd.ch). Elles peuvent être visualisées, commandées, imprimées via la page générale. Cette affiche est traduite en 15 langues et peut être commandée auprès du BCI. Les diverses publications sont citées. Dans le cadre de la SACR 2025 du 17 au 23 mars 2025, ces informations seront utilisées. Elles peuvent également être utilisées dans d'autres manifestations.</p>	TA
<p>M. Haldi demande des informations sur la problématique des mariages forcés. Les explications sont données par Mme Amaudruz. Habituellement, les professionnels les contactent par courriel ou par téléphone le BCI lorsqu'ils ont une suspicion. Ensuite, une consultation ou un seul échange est organisé pour développer la situation. Une task force peut se mettre également en place en 48 heures pour déterminer qui prend en charge le suivi. Des institutions identifiées se chargent de déterminer qui prend en charge la situation. Si le cas est traité directement par le BCI, une séance a lieu et les personnes concernées sont reçues pour essayer de comprendre la situation. Il s'agit de beaucoup d'expertises, d'écoute et de savoir-être permettant au travers des récits de déterminer ce qu'il faut faire et comment intervenir.</p>	VH/TA
<p>Mme Saito précise qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. La première étape est de mettre à l'abri ces femmes. Le foyer Astrée situé à Lausanne peut les accueillir, voir le lien ci-joint : (https://www.astree.ch/hebergement/) . Ces femmes viennent parfois du même pays que la personne qui les a forcées à se marier. L'Etat, les juristes et les foyers travaillent en réseau.</p>	AS
<p>Grâce aux femmes bénévoles de la fondation Surgir, les personnes victimes de tous les cas de violence sont épaulées (https://surgir.ch/).</p>	AMR
<p>Mme Laroche-Neji répète qu'en cas d'urgence les informations nécessaires se trouvent sur le lien suivant : Situation de mariage forcé, que faire ? État de Vaud (vd.ch).</p>	SLN
<p>Mme Amaudruz ajoute qu'en cas d'intérêt de la CoCoSI une présentation plus détaillée du dispositif peut être organisée dans le cadre d'une séance.</p>	TA
<p>A la demande de M. Haldi, Mme Amaudruz annonce qu'une quarantaine de cas ont été recensés.</p>	VH/TA
<p>M. Boukhaf annonce qu'une permanence de la fondation Malley-Prairie a lieu dans les locaux de la MQJ8. En cas de contact avec des personnes vivant dans les situations telles que citées auparavant, cette permanence peut être un élément de guidance et de direction locale.</p>	KBo
<p>6. Assises vaudoises de l'immigration 2024 Actualités / retour</p>	
<p>Elles se sont déroulées samedi 28 septembre 2024 à Lausanne. Le thème de cette année est « Lutte contre le racisme, où en sommes-nous et où allons-nous ? Tout s'est bien passé et les intervenants ont été enchantés. La CCCI va faire les recommandations au Conseil d'Etat dans son rapport annuel. Le communiqué de presse ainsi que les présentations de la journée peuvent être consultés sur le lien : Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) État de Vaud (vd.ch)</p>	ME SLN
<p>M. Menzi ayant participé aux Assises vaudoises de l'immigration à Lausanne a préparé un texte dont il donne lecture. Les propositions concrètes mises en avant durant ces assises sont citées et il émet des propositions de sensibilisation à la Commission.</p>	PM
<p>Le Président souligne que ce texte sera mis au présent procès-verbal et également transmis au BCE qui en fera part à la commission prévention. Le BCE gère trois commissions dans le cadre de sa gestion des activités scolaires communales, commissions culturelles, prévention et sportives. Mme Pellet a également assisté à une partie de ces Assises.</p>	SS

7. Divers et propositions individuelles

Echange sur le racisme systémique et racisme ordinaire

La différence entre le racisme systémique et racisme ordinaire est expliquée. Le racisme est un système de discours et de pratiques sociales illégitimes et produit des rapports de pouvoir et d'exclusion. Certains pays ont plus vécu le racisme systémique que d'autres. L'origine du racisme vient de la colonisation. Cependant, des restes de ce racisme sévissent encore. On essaie par des mesures sociales et sociétales d'éradiquer ces restes. Mme Roulin soutient les idées de M. Menzi dans le sens qu'il faut informer et sensibiliser les gens. Elle spécifie que la Suisse n'était pas un état colonial et donc n'a pas été confrontée aux effets du racisme systémique. Cependant, la Suisse a connu des débordements au point de vue de la police, par des arrestations de délit de faciès et elle raconte son expérience et celle de son entourage.

MRJ

M. Haldi précise que le racisme systémique existerait si la police avait des directives d'Etat pour contrôler certains types de population mais ce n'est pas le cas. Il cite un exemple de racisme systémique appliqué en Suisse selon lui. Durant la guerre, la Confédération a décidé de son propre chef d'inscrire un « J » sur les passeports des juifs alors que cette requête n'avait pas encore été émise par les autorités allemandes.

VH

M. Willemin fait constater la facilité d'accueillir les réfugiés ukrainiens alors que pour d'autres réfugiés cela a été beaucoup plus compliqué. Cela a eu des répercussions concrètes dans la vie des gens et l'Etat participe à cela. Il s'agit du nœud du racisme.

FW

M. Cardinaux apprécie le fait de pouvoir échanger à ce sujet avec la Commission. Il faut continuer dans cet esprit-là en sensibilisant les gens. Le racisme n'est pas d'aujourd'hui. Il faut habituer les personnes à se connaître et à s'apprécier.

FC

Mme Laroche-Neji informe qu'une enquête de la Confédération sur la discrimination et le racisme est disponible sur le lien suivant : <https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0362>

SLN

M. Ekah stipule que l'échange est le premier pas vers la compréhension de l'autre et il est important de trouver des solutions dans la cohésion. Le Président remercie les membres de la civilité des débats.

ME
SS

Aujourd'hui, on parle ouvertement de racisme. Dans les premières Assises, cela ne se faisait pas. Il faut retenir que les lignes bougent gentiment.

TA

Projet pilote Vaud 14.2 de régularisation du statut de certains migrants

A la dernière séance de la CoCoSI, Mme Saito avait évoqué ce projet. Elle était inquiète d'une part à savoir que les requérants doivent avoir une pièce d'identité de leur pays d'origine valable ou en avoir fait la demande. Elle avait évoqué ses préoccupations. Un réfugié politique allant dans son ambassade ou son consulat, est considéré comme s'il rentrait au pays. Sa question était de savoir si les membres rencontraient de telles situations. Cela a suscité un énorme espoir envers les personnes déboutées de longues dates (20 ans). Elle se fait du souci pour certaines personnes qui sont au fond du trou et très vulnérables.

AS

La Commune prend bonne note de ce projet. Ce projet pilote est de compétence cantonale.

SS

Au niveau communal et intercommunal, ce n'est pas discuté. Il s'agit d'une bouée à la mer. Il faut attendre le résultat de ce projet pilote. En lisant le texte, ce projet n'est pas fait pour les personnes au fond du trou et il en est navré. Les craintes de Mme Saito sont confirmées malheureusement.

FC

Mme Renard a connaissance de trois cas participant à ce projet et cite le cursus d'une des personnes.

ACR

Cela s'est répandu dans les communautés et ils veulent tous essayer. Mme Saito a peur pour certaines personnes qui tombent de haut ; d'autant plus que le projet pilote dure jusqu'à fin juin 2025.

AS

Effectivement, il y a des critères clairs et les membres de la CoCoSI sont au front et sur le terrain. Il ne faut pas hésiter à les rediriger au service de la population (SPOP). Les critères sont stricts et cités. Certes ce n'est pas simple mais cela a le mérite d'être une bouée.

SLN

Un lancement d'un projet signifie que des actions sont tentées. Si cela aboutit, le projet pourrait se prolonger. Il faut attendre le résultat cantonal de ce projet.

FC

8. Calendrier 2024
Prochaine séance :

- Mercredi 27 novembre 2024 à 18h30 dans la salle APEMS à la Maison de Quartier Jaman 8.

SS

Annexes (par courriel) :

- « Proposition de Sensibilisation » de M. Pablo Menzi
- Projet pilote Vaud 14.2

La séance est levée à 19h25.

Commission CoCosi - Proposition de Sensibilisation

Chers membres de la Commission CoCosi,

En tant que conseiller communal et représentant des valeurs de notre parti, je tiens à exprimer ma gratitude pour votre engagement constant dans la recherche et la mise en œuvre de solutions locales. Nous avons un rôle important à jouer pour garantir la sécurité et la cohésion sociale dans notre commune, et ce travail collectif est essentiel pour préserver l'identité et les valeurs de Montreux.

Lors de ma récente participation aux assises à Lausanne, traitant spécifiquement de la question de l'immigration et du racisme, plusieurs propositions concrètes ont été mises en avant. Notamment, la nécessité de renforcer la sensibilisation auprès des jeunes concernant les dangers du racisme en ligne et des discours haineux, qui prennent de l'ampleur dans le contexte numérique actuel.

Bien que la Commission fédérale contre le racisme ait déjà mis en place une plateforme de signalement, il est primordial d'agir également au niveau local pour protéger nos citoyens.

C'est pourquoi je propose d'organiser des ateliers dans nos écoles et centres communautaires pour éduquer la jeunesse sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux. En parallèle, une campagne de sensibilisation à l'échelle de Montreux pourrait être lancée pour souligner les conséquences graves des discours haineux, tant pour les victimes que pour les auteurs, souvent inconscients des impacts de leurs actions.

En tant qu'élus, nous avons le devoir de protéger nos traditions et notre qualité de vie, et de promouvoir une société fondée sur le respect et la sécurité. Votre collaboration sera essentielle pour mener à bien ces projets et garantir l'harmonie à Montreux.

Je vous invite à me faire part de vos idées pour renforcer encore nos efforts dans ce domaine, et vous remercie pour votre engagement.

Avec mes salutations distinguées,

Pablo Menzi

Conseiller communal

UDC Montreux-Veytaux

Membre de la Commission CoCoSI

Ancien membre de la Commission CoGest

 **Mobile (privé)** : +41 79 589 05 32

 **Internet** : www.pablomenzi.ch



Projet pilote Vaud 14.2

Lausanne, mai 2024

Ce projet pilote initié par le canton de Vaud vise à régulariser (octroi d'un permis B) les personnes déboutées de l'asile qui résident dans le canton de Vaud depuis plus de cinq ans à compter de la date du dépôt de leur demande d'asile, qui y travaillent et dont le renvoi ne peut durablement pas être exécuté par le Service de la population (SPOP).

La durée de ce projet pilote est prévu jusqu'au 31 juin 2025, date à partir de laquelle suivra un rapport d'évaluation de ce dispositif.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) accompagne cette démarche en application de l'article 14, alinéa 2 de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi ; RS 142.31). En tant qu'autorité d'approbation, le SEM examine les dossiers de cas de rigueur qui lui sont soumis par les autorités vaudoises. Il applique les conditions prévues par la législation fédérale sur les étrangers et l'intégration.

Les critères appliqués dans le cadre de ce projet pilote sont les suivants :

1. être attribué·e au Canton de Vaud dans le cadre de la procédure d'asile
2. durée de séjour dans le canton de 5 ans à compter du dépôt de la demande d'asile
3. lieu de séjour toujours connu du SPOP (pas de disparition)
4. respect de l'ordre juridique (pas de condamnation pénale)
5. disposer d'un passeport valide ou la preuve du dépôt d'une demande de passeport auprès de l'ambassade ou du consulat de votre pays
6. avoir un niveau de français A1 à l'oral
7. présenter un contrat de travail de durée indéterminée (CDI) ou au minimum d'une année avec un salaire qui vous permet d'être autonome financièrement (pas d'aide sociale)

Projet pilote Vaud 14.2

À LA PERSONNE CONCERNÉE : COMMENT FAIRE ?

- Vous devez d'abord trouver un emploi (contrat de travail)
- Vous devez ensuite transmettre votre demande de régularisation au SPOP avec les documents suivants :
 - contrat de travail
 - copie du passeport ou attestation de demande de passeport en cours
 - extrait de l'Office des poursuites et faillites
 - attestation du niveau de langue (passeport fide ou attestation EVAM)
 - tous autres documents qui démontrent votre intégration
- Si vous remplissez les conditions, le SPOP vous transmet une attestation (tolérance de séjour et de travail d'une durée de six mois). Le SPOP transmet également une copie à votre employeur.
- Après trois mois d'emploi, vous devez transmettre au SPOP un certificat de travail de votre employeur qui confirme la poursuite de l'emploi.
- Le SPOP transmet alors le dossier complet au SEM.
- Seuls les dossiers complets qui remplissent l'ensemble des critères et conditions mentionnés ci-dessus sont transmis au SEM.
- Conformément à l'article 14, alinéa 4 LAsi, vous avez la qualité de partie dès la transmission de votre dossier au SEM.

À L'INTENTION DE L'EMPLOYEUR :

Trouver une activité professionnelle est l'une des clés de l'obtention d'une autorisation de séjour (permis B) pour une personne remplissant les conditions de ce projet pilote.

Si vous êtes intéressé·e à embaucher une telle personne, vous pouvez lui établir un contrat de travail conditionné à l'obtention de l'attestation du SPOP tolérant le séjour et l'exercice d'une activité lucrative. Votre futur·e employé·e reçoit cette attestation, dès réception de son dossier auprès de notre service et vous-même en recevez une copie.

Après trois mois d'emploi, il vous est demandé d'établir un certificat de travail selon lequel les rapports de travail avec la personne concernée se poursuivent normalement.

Ce certificat de travail complète le dossier qui est soumis au SEM, en vue de l'octroi d'une autorisation de séjour (permis B).

Pour toute question ou information complémentaire, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante : admin.asile.spop@vd.ch

Division asile et retour